

AQUITAINE : PREMIERE SESSION HANDICAP « DECOUVERTE » 2008 EN REGION

Le 9 avril dernier, une trentaine de militants (délégués syndicaux, élus en CHSCT, membres des structures départementales...) venus des cinq départements d'Aquitaine se sont retrouvés en banlieue bordelaise pour participer à une journée consacrée à l'emploi des personnes ayant un handicap ou atteintes de maladies chroniques et évolutives.

Le programme de cette journée était basé sur un rapprochement entre les obligations liées à la loi de 2005 sur l'emploi des personnes handicapées et les résultats d'un travail effectué par l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail d'Aquitaine dans le cadre d'un projet européen (programme Equal 2) emmené par AIDES Aquitaine. Cette étude concernait le maintien dans l'emploi de personnes atteintes de maladies chroniques évolutives (HIV, cancer, sclérose en plaque, hépatites).

En première partie, Jean Yves Collas, Conseiller Accompagnement Handicap de la Confédération, a longuement parlé des obligations liées à la loi de 2005 et des possibilités que cette loi allait encore pouvoir ouvrir dans les prochaines années pour l'emploi des personnes atteintes de handicaps, insistant sur la non discrimination obligatoire dans les entreprises pour ces personnes et sur les lourdes conséquences financières que les entreprises risquaient en cas de non respect... La mise en place des structures nécessaires à la mise à niveau de la fonction publique a aussi été expliquée.

Centrée sur la personne handicapée et la création de la maison départementale, cette loi révolutionne les données en matière de scolarité, d'études supérieures, d'accessibilité et bouleverse le regard porté sur le handicap.

Notre double implication en tant qu'encadrement a été soulignée pour nous même et pour les membres de nos équipes et les moyens mis en œuvre pour y parvenir ont été annoncés. Une position relativement optimiste était finalement retenue, vu la mise en oeuvre récente de la loi et ses potentialités pour améliorer les conditions de vie au travail de nos collègues handicapés.

Jean Yves Collas a cependant insisté sur le devoir de vigilance et la qualité des accords d'entreprise Handicap qui doivent inclure impérativement une « pesée financière » et a rappelé le rôle spécifique de la CFE-CGC dans la défense de l' « encadrement handicapé » et la formation des salariés handicapés.

L'ensemble des acteurs intervenants potentiels a été passé en revue avec leurs différents rôles.

Ensuite, une chargée de mission de l'ARACT Aquitaine nous a présenté l'organisme d'études qu'est l'ARACT, l'avantage de sa structure paritaire pour des interventions en entreprises respectant et faisant participer l'ensemble des acteurs, et la méthodologie des cas concrets présentés.

La nécessité de la prise en compte de la totalité des éléments de la vie des personnes handicapées ou malades (vie professionnelle, vie familiale, conséquences du handicap sur l'aide apportée par les conjoints dans l'exercice des activités, difficultés de transport, ...) ainsi que l'opportunité apportée par l'étude d'un cas concret pour passer en revue l'ensemble des problèmes posés par l'accueil des personnes handicapées dans tous les locaux de l'entreprise (lieux de travail, mais aussi lieux de pauses et, éventuellement, lieux réservés aux soins) a été soulignée.

Les cas présentés par la chargée de mission de l'ARACT Aquitaine et par le responsable de l'étude pour AIDES Aquitaine ont été longuement discutés et commentés ainsi que tous les éléments apportés par les militants présents.

En conclusion de cette journée, l'ensemble des participants s'est déclaré intéressé par les sujets abordés et ont reconnu l'importance du thème traité qui concerne en permanence la qualité de vie au travail faite aux personnels dans les entreprises.

Une clé USB « chargée » de l'ensemble des supports d'interventions a été distribuée à chacun des participants. D'autres informations sont dans le site dédié

<http://cfecgc.org/handi/index.php>

Cette journée de formation avait été préparée par François Lacoume (chargé du pôle "Santé au travail et Insertion des personnes handicapées" à l'UR Aquitaine), en liaison avec Jean Pierre Feyssaguet (Président de l'UD Gironde), Nicole Chaux (réfèrent Handicap de l'UD Gironde) et Dominique Vezin (secrétaire de l'UD CFE-CGC Gironde). L'aide apportée à la réalisation de cette journée par Jean Yves Collas a été décisive.

François Lacoume - Référent Handicap Régional

Jean-Yves Collas - Conseiller Accompagnement Handicap

☎ 01 55 30 12 45 - 06 08 60 91 63 - ✉ collas@cfecgc.fr

(22 avril 2008)